

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D57-2016

Séance du 23 juin 2016 – Convocation du 14 juin 2016

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Youcef BOUREZG par Xavier LAURE, Guillemette DEBORDE par Marine MATHEY, Myriam MARMONIER par Christine PERRIN ESSERTAISE, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH par Andrée MANGUELIN.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Le Comité Technique, consulté le 6 juin 2016 sur ces modifications, a donné un avis favorable. Suite à plusieurs mouvements au sein du personnel à la réorganisation de certains services, il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU l'avis du Comité Technique du 6 juin 2016,
- VU le budget communal,
- **ADOpte le tableau des emplois suivant :**

**Fermetures :**

Nombre	Grades
1	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe
2	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe
1	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe
1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
1	Agent de maîtrise
3	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe
1	Auxiliaire puer 1 <sup>ère</sup> classe
1	Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe

**Ouvertures :**

Nombre	Cadres d'emplois
2	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe
2	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
1	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
1	Agent de maîtrise principal
3	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe
1	Auxiliaire puer principal 2 <sup>ème</sup> classe
1	Cadre d'emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 23 juin 2016  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 30/06/2016  
- Publication ou affichage le 30/06/2016  
Valérie GLATARD, Maire.



HOTEL DE VILLE  
Mairie de Neuville-sur-Saône  
Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69562 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr  
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

